

Les Ours Blancs
Plage du Port Vieux
64200 BIARRITZ
oursblancsbiarritz@gmail.com

Réunion du Comité des Ours Blancs

Dimanche 22 janvier 2017 à 18 h, chez Laurence Castel

Présents : Laurence CASTEL , Victoria LAVIE, Patrick MEVEL , Claire MIRTAIN, Philippe NAUDET, Christine RANNOU-ADER, Claire SAINT-MARTIN-LOPEZ, Joël THEVENIN

Excusés : Jean-Bernard COLAS, Philip DAWSON, Pascale GAILLARD

8 membres du Comité sur un total de 11 sont donc présents.

Ordre du jour de la réunion du comité

- 1. Ordre du jour de l'AGO**
- 2. Convocation de l'AGO**
- 3. Qui fait quoi**
- 4. Inscription des oursons**
- 5. Réforme des statuts (AGE ?)**

(1) Ordre du jour de l'AGO

Christine propose l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Oursons
4. Site internet
5. Le livre des Ours Blancs
6. Projets 2017
7. Questions diverses

Le rapport moral abordera les thèmes suivants :

- Fête de la Saint Jean
- Années folles
- Affaire des maillots de bain
- Rentrée des glaces
- Bain de Noël
- Etude sur l'hypothermie
- Echanges avec le Serpentine Swimming Club
- Téléthon
- Ménage
- Problèmes techniques

(2) Convocation de l'AGO

Joël Thévenin prépare la convocation des membres et la soumet au comité. Son envoi doit être fait au moins 15 jours avant la date de l'AGO, soit au plus tard le samedi 28 janvier.

A cet effet, Philippe Naudet envoie à Joël le dernier fichier des adhérents, à jour des adresses mail des membres et des oursons et où les anciens membres qui ont démissionné sont supprimés.

(3) Qui fait quoi

- Etude sur l'hypothermie : Jean-Bernard prépare une intervention concernant cette étude
- Liste d'émargement : Philippe Naudet transmet le dernier fichier des adhérents à Claire Mirtain qui prépare cette liste
- Négociation avec le Grand Large : Christine Rannou-Ader conclut la négociation en précisant qu'il faut prévoir environ 120 chaises dans la salle de réunion.
- Fond d'écran du diaporama de la réunion : Claire Mirtain
- Apéro/Tapas au Grand Large (à l'issue de l'AGO) : Claire Mirtain prépare une feuille d'inscription qui sera affichée dans le local du club

(4) Inscription des Oursons

Une mauvaise préparation de la mise en œuvre des règles d'inscription des Oursons a conduit le bureau à inscrire 11 (ou 12 ?) oursons depuis le mois d'octobre 2016 alors que la dernière AGO en avait limité le nombre à 10.

Il convient donc de mieux formaliser les conditions d'inscription au club notamment en insistant sur les points suivants :

- Les demandes d'inscription doivent toutes faire l'objet d'une fiche d'inscription complètement remplie, accompagnée d'un chèque du montant de la cotisation normale,
- Chaque candidat ourson doit y déclarer 2 parrains qui peuvent répondre de lui (et non pas demander à n'importe quels membres sur la plage –trop gentils pour leur refuser- de bien vouloir les parrainer)
- Les candidatures doivent ensuite être approuvées par le comité, à la majorité simple (en cas d'égalité, la voix du Président prime), sous réserve que le quota admissible ne soit pas dépassé
- Si le quota est dépassé, les candidats oursons peuvent, à leur demande, être inscrits sur une liste d'attente gérée par le Bureau (inscription gratuite)
- A l'issue de la période probatoire (juin) et après vérification de l'assiduité aux bains pendant la période hivernale, le comité valide le passage des oursons au statut de membre, de nouveau à la majorité simple (en cas d'égalité, la voix du Président prime)
- Les oursons peuvent accéder au local et aux douches mais n'ont pas le droit de vote
- Les inscrits sur liste d'attente ne peuvent pas accéder ni au local, ni aux douches et n'ont évidemment pas droit de vote
- Bien entendu, le droit d'asile est reconnu pour toute personne (sur liste d'attente ou non) qui demande l'accueil. Exceptionnellement !

(5) Réforme des statuts (AGE ?)

La question de la réforme des statuts concerne notamment les sujets suivants:

- La responsabilité du club vis-à-vis de ses membres en cas d'accident,
- Le statut des sympathisants (à supprimer),
- L'inscription des oursons en probatoire, leur passage en qualité de membre,
- l'inscription sur la liste d'attente et la gestion de cette liste.

Le comité considère que nous ne sommes pas prêts et reporte cette éventuelle réforme des statuts à une AGE qui pourrait se tenir le même jour que l'AGO de l'année prochaine (probablement en février 2018).

Prochaine réunion du comité : le 9 février à 18 heures chez Christine